



## Pole Formation OPCA Informations UNIFORMATION

**Destinataires :** Ligues et Comités

**Nombre de pièces jointes :** 1

- Information**  
 **Diffusion vers :**  
 **Echéance de réponse :**

Les structures employeurs ont obligation de contribuer (% de la masse salariale brute et taux en fonction du nombre de salariés) à la formation professionnelle. L'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) désigné pour le Sport est UNIFORMATION.

UNIFORMATION vient d'ouvrir un espace **bénévoles** accessible en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://mapetiteentreprise.uniformation.fr/>



Vous y retrouverez un certain nombre d'informations utiles.

Par ailleurs, nous vous adressons en pièce jointe la liste des conseillers sports d'UNIFORMATION mise à jour.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur Pôle formation	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur Pôle formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire général
Référence	202016-03-02 2-FORMATION - Formation Professionnelle - Conseillers SPorts Uniformation.docx	